

A la cour de cassation, M. le procureur général Renouard a prononcé un discours sur les *Progrès du Droit*. Devant la cour d'appel, M. l'avocat général Manuel a pris la parole. Il avait choisi pour sujet l'éloge de M. le premier président Gilardin, décédé l'année dernière, le 9 novembre, au moment où il venait de prendre sa retraite. Les souvenirs, si vivants encore, laissés par l'éminent magistrat, et rappelés par l'orateur, ont paru impressionner profondément l'auditoire. M. l'avocat général Manuel a consacré ainsi quelques mots aux membres de la cour décédés pendant l'année judiciaire qui vient de s'écouler : MM. les conseillers Espivent de la Ville-Boisnet, Froidfond des Forges, Lambert des Gillouls et Mausat-Laroche. Enfin, à la même audience, la cour a procédé à l'installation de MM. Millet et Eschert, nouveaux conseillers, et de M. Lafebre de Vieville, nommé tout récemment substitut de M. le procureur général.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici la suite de la note municipale dont nous avons commencé hier la publication :

Projet joignant la place de la Liberté au magasin de douanes. — Ce projet, teinté en jaune clair, ne paraît présenter aucun inconvénient au point de vue de la distribution des pentes, mais il aboutit à la place de la Liberté, sur un point où la circulation, déjà active, sera tellement considérable après le percement de la rue St-Antoine et après l'établissement des Tramways, dont toutes les lignes y aboutissent, que très-probablement, il deviendra nécessaire de lui créer à grands frais de nouveaux dégagements. Son exécution aurait donc pour résultat, d'augmenter dans des proportions considérables les inconvénients d'une situation déjà très difficile. La dépense en travaux de voirie serait supérieure de 60,000 francs à celle que nécessiteraient les projets n° 1 et 2 de la ville.

Quant aux expropriations, l'estimation n'en pas été faite, mais, si l'on considère qu'il faut pour compléter le projet et le relater à la Grande-Place, par deux voies courbes qui ne seraient pas sans inconvénients pour la circulation, démolir toutes les maisons sans exception de la rue du Curé et du couloir de l'église St-Martin, qu'il serait en outre, nécessaire d'abattre des constructions importantes et des établissements industriels dans les rues de Blanchemaille, de l'Hermitage, des Lignes, du Pays, rue Pavrée et Grande-Rue, enfin que la longueur de cette voie est de plus de 1000 mètres au lieu de 750 mètres environ, longueur des tracés n° 1 et 2, il est facile de prévoir que la dépense totale serait considérablement plus élevée que pour ces deux projets, tant qu'il en résulte le moindre avantage pour la circulation, bien au contraire.

Projet particulier teinté couleur chamois. — Ce tracé, qui serait le plus naturel s'il ne devait entraîner des frais d'expropriations considérables, n'aurait aucun inconvénient grave au point de vue de la distribution des pentes ; cependant, à cause du voisinage de la rue de l'Alouette qu'on ne peut enterrer, on serait obligé de conserver la pente d'arrivée actuelle qui est assez raide (0^m 027 par mètres environ).

Les frais de voirie seraient sensiblement les mêmes que pour les projets n° 1 et 2, mais les expropriations seraient très-couteuses. Le tracé, en effet, entraîne la démolition de toutes les constructions comprises entre la maison Blauwart et l'estaminet de l'Hôtel de France inclusivement, ainsi que celle de la moitié au moins des maisons du côté ouest de la rue du Vieil-Abreuvir, frappe de dépréciation importante la moitié restante des constructions du même côté de la rue ; passe sur toutes les maisons de la rue du chemin de fer comprises entre la station et la rue St-Etienne, pour le côté nord (longueur 170 mètres) et sur toutes celles comprises entre la station et la rue des Champs, pour le côté sud (longueur 300 mètres).

Si l'on considère que toutes les constructions ainsi frappées sont des maisons de commerce dans une situation des plus avantageuses, on admettra sans peine que les frais d'expropriation d'un pareil projet, monterait infailliblement à une somme colossale.

M. François Ernoul, ancien élève du collège de Roubaix, ancien élève des cours de M. l'abbé Vassart, étudiant en droit à l'institut catholique de Lille, vient d'être reçu bachelier ès-sciences.

M. Ernoul, qui était déjà bachelier ès-lettres, a obtenu la mention *bien*. Nous apprenons aussi le succès d'un autre élève de notre collège, M. Louis Gattelle, qui vient d'obtenir le même diplôme de bachelier ès-sciences devant la faculté de Lille.

La revue du bataillon des Sapeurs-Pompiers a été passée, hier matin, comme nous l'avions dit, par le Maire de Roubaix, accompagné de la Municipalité tout entière.

A onze heures, les pompiers, en grande tenue et plumet au casque, arrivaient et se rangeaient sur la Grand-Place, où devait s'effectuer la revue. La Grande-Harmonie était présente. Le corps municipal revêtu de ses insignes, sortit à onze heures et quelques

minutes de l'Hôtel-de-Ville, ayant à sa tête, M. C. Descat, maire. Après avoir passé devant le front du bataillon, M. le Maire a prononcé une courte allocution, félicitant les pompiers sur leur bonne tenue et leurs dévoués services ; puis la remise des médailles données par le gouvernement, a été faite.

Nous avons déjà cité les noms des récompensés, publiés par le *Journal Officiel* ; mais nous nous faisons un plaisir de les rappeler au souvenir du lecteur : MM. Thomas, capitaine ; Seynave, sergent-fourrier ; J. Desplanque et Louis Toulet, sapeurs.

La revue s'est terminée par le don d'une médaille, faite par la municipalité au bataillon des Sapeurs-Pompiers. Cette médaille avait d'abord été présentée au commandant, M. Argeliès, mais avec la généreuse modestie dont il a fait souvent preuve, le commandant a décliné cet honneur, préférant, a-t-il dit, que cette gloire soit pour le bataillon tout entier.

Cette gracieuse manière d'agir de M. le commandant des Pompiers prouve, encore une fois, indépendamment de sa savante organisation du bataillon de sa remarquable direction dans les secours aux incendies, toute zèle et la sollicitude apportés par M. Argeliès, à l'honneur et à la réputation des pompiers, de ces braves et courageux soldats dont il a tant contribué à faire une phalange d'élite dévouée, comme lui, à la ville de Roubaix dont ils sont la sauvegarde.

La médaille décernée est en or, d'une valeur de 300 francs ; elle porte les armes de Roubaix, et sur le revers ces mots commémoratifs. L'Administration municipale aux Pompiers pour les services rendus aux incendies pendant les années 1875-76.

La municipalité roubaissienne entoure toujours d'une certaine solennité la distribution des médailles décernées aux pompiers. C'est une heureuse pensée que nous voudrions voir suivre partout. Nos éditiles montrent ainsi hautement la reconnaissance et la considération dont une cité doit entourer de vaillants serviteurs, toujours prêts à la défendre en cas de danger et qui s'exposent si souvent pour sauvegarder la vie et les biens de leurs concitoyens.

P. S. — L'article suivant était écrit quand nous avons reçu communication de l'allocation prononcée hier, par M. le Maire de Roubaix :

Sapeurs-pompiers :
Je suis chargé au nom du gouvernement de remettre à MM. Thomas Louis, capitaine ;

Seynave, sergent-fourrier ;
Toulet Louis, sapeurs ;
Desplanques Jules,

Les médailles que l'Administration municipale a sollicité pour eux, en récompense de leur belle conduite.

Cette distinction qui rejait sur le corps tout entier, est une occasion que l'Administration municipale saisit avec empressement pour décerner, au bataillon de sapeurs-pompiers, une médaille d'or grand module qu'il a vaillamment méritée par son héroïque intrépidité gagnée encore dans les incendies de Roubaix et de Tourcoing.

En terminant, permettez-moi de vous faire connaître que le conseil municipal a voté les fonds nécessaires pour vous assurer contre les accidents et qu'en ce moment les négociations se poursuivent activement pour la réalisation de cette assurance.

Dans sa dernière séance la Chambre des députés a accordé un congé d'un mois à M. Jules Laurent, l'honorable représentant de Tourcoing.

Par arrêté du *Journal officiel* en date du 4 novembre, M. Telliez, juge à Lille, est spécialement chargé du règlement des ordres, au tribunal de première instance, pendant l'année judiciaire 1876-1877.

Nous avons dit qu'à dater du 1er janvier prochain, la Compagnie du Nord ira payer les intérêts de ses actions et obligations dans les principales gares de son réseau.

Les porteurs de titres qui voudront user de cette faculté devront déposer les certificats ou coupons, accompagnés d'un bordereau contre la remise d'un reçu, qui leur servira, au bout de quinze jours, à recevoir le montant de ce bordereau.

Le déposant doit se présenter lui-même pour donner son acquit, ou envoyer un mandataire porteur d'un pouvoir dont il trouvera le modèle au dos de son bordereau.

Si, dans un délai de quinze jours après la date fixée pour l'encaissement, le déposant ne s'est pas présenté et n'a donné aucun avis au chef de gare, le mandat sera renvoyé à l'Administration centrale, à laquelle l'intéressé devra réclamer le paiement.

Voici le vote des députés du Nord dans le scrutin sur l'article 4 de la proposition de M. Gattineau :

POUR : MM. Bertrand-Milcent, Lescarot (Pierre), Masture (Gustave), Mentron, Merlin, Scrépel (Achille), Trystram.

Contre : MM. Brame (Georges), Desmoutiers, Guillemin, Jooz, Legraud (Louis) de Valenciennes, Leurent, de Marcère, Plichon, Renard (Léon), des Rotours.

Absent par congé : M. Massiat du Biest.

Une attaque nocturne dont le vol a été l'unique but a eu lieu, dernièrement, rue de l'Espérance.

Un individu nommé Alphonse F... qui rentrait à son domicile, a été subitement assailli par trois ou quatre individus ; après l'avoir frappé, ils se disposaient à le dépouiller quand un agent de police survint. Les malfaiteurs s'enfuirent, mais en se sauvant eurent encore la maligne précaution d'arracher le montre de F... du gilet où elle était fixée.

Une enquête a lieu.

Terrible accident de chemin de fer. — Huit personnes broyées. — Un affreux malheur est arrivé dans la soirée de dimanche, vers huit heures et demie, sur la ligne de Lille à Commines.

Un break renfermant huit personnes et appartenant à M. Becquet, cultivateur et distillateur à Lambersart, traversait le passage à niveau de Wambrechies, quand le train, parti de Lille à huit heures quinze minutes, arrivait à toute vapeur. La malheureuse voiture, prise en plein par la locomotive, fut littéralement mise enmiettes. Quand le train fut passé comme la foudre, un épouvantable spectacle s'offrit aux regards. Ce n'était partout sur la voie que débris souillés de sang, que membres humains broyés et méconnaissables !

De huit personnes que contenait le break, six avait été tuées raides et affreusement mutilées. Un jeune enfant de deux mois, que sa mère tenait au sein, vivait encore, mais il ne tarda pas à succomber.

Quant au huitième voyageur, le beau-frère de M. Becquet, il fut d'abord impossible d'en découvrir la moindre trace. Mais bientôt le ménacien, qui avait vu l'accident et avait arrêté sa machine, découvrait, les restes sanglants déchiétés du malheureux accroché aux tampons de la locomotive ! Des débris horribles de cadavre se voyaient sur un espace de près de deux cents mètres !

Quelle est maintenant la cause de cet accident qui coûte la vie à huit personnes ? L'enquête, immédiatement ouverte, nous la fera connaître. En attendant, ne peut-on s'étonner que la barrière n'ait pas été fermée et que rien n'ait signalé aux victimes l'arrivée foudroyante du train ?

(Mémorial)

Une jeune fille de 15 ans, nommée Louise D..., a été arrêtée, hier, pour vol.

Cette fille était entrée, depuis le 29 septembre en qualité de demoiselle de boutique, chez M. L... coiffeur, sur la Grande-Place à Tourcoing. Dès cette époque on constata journellement dans le magasin la disparition de toutes sortes d'objets de commerce. Enfin, l'irrégularité des comptes de caisse dont la fille D... avait la clef, firent tomber sur elle les plus graves soupçons. Invitée, il y a quelques jours à vider ses poches, on y trouva un porte-monnaie contenant vingt-quatre francs soixante cent. dont elle ne put justifier la provenance. Pressée de questions, la malheureuse fille finit par avouer sa culpabilité et une perquisition dans sa malle amena la découverte d'une quantité de différents objets volés au magasin : foulards, pommades, brosses, savons, boîte à poudre, etc...

On évalue le montant total des vols à deux cent vingt-quatre francs vingt-cinq centimes, sans compter l'argent détourné.

Samedi 4 novembre vers 9 heures du soir, des chiens se sont introduits dans la pâture de M. Mazurel de Tourcoing, et ont fait un véritable carnage, des moutons qui s'y trouvaient quatre d'entre-eux ont été étranglés et dix-sept autres tellement maltraités qu'il a fallu les abattre.

Le jardinier armé d'un fusil s'est rendu en toute hâte, sur ce champ de bataille d'un nouveau genre. Un coup de feu sur les agresseurs leur firent prendre la fuite dans la direction de Mouveaux. Il a été jusqu'ici impossible de connaître les propriétaires de ces chiens.

La Cour de Douai, toutes chambres réunies, a procédé, vendredi matin, à l'inauguration solennelle de ses travaux judiciaires pour 1876-1877.

Après la messe, la Cour s'est rendue dans la belle salle du Parlement de Flandre si riche et si sévère.

M. Grévin, avocat général, a prononcé le discours de rentrée, qui portait sur « l'Égalité dans la famille, et la liberté de tester ».

On informe, dit le *Progrès*, que l'état de Loridan, l'assassin d'Armentières,

s'est amélioré à tel point que son transfert a été possible. Il est arrivé samedi soir et a été transporté en litière à l'infirmier de la maison d'arrêt.

On s'est demandé souvent quelle était la durée des Conseils municipaux. Les controverses qui se sont engagées à ce sujet doivent être tranchées par cette note du *Bulletin municipal*, à même d'être informés sur l'époque où ces pouvoirs expireront.

La durée du mandat des conseillers municipaux, dit-il, avait été fixée à sept ans par l'article 18 de la loi du 24 juillet. Depuis est intervenue la loi du 14 avril 1871, qui fixait, jusqu'à la promulgation de la loi organique, la durée des fonctions municipales à trois ans. Enfin, la loi de janvier 1873 a été votée. D'après l'interprétation qu'en a donnée M. de Marcère à la Chambre, les Conseils municipaux auraient été élus en 1874 pour trois ans. Par suite, c'est au mois de novembre 1877 que les Assemblées municipales devront être renouvelées.

UN VOL à L'AMÉRICAINNE. — Croiriez-vous qu'on puisse encore être, à Lille, victime d'un vol à l'américaine dans les conditions si connues que nous allons raconter dit le *Mémorial* :

« Vous voyez cela d'ici. Un employé de maison de commerce sort des bureaux de la Banque de France où il vient de toucher, pour son patron un somme importante. Il l'enferme précieusement dans sa sacoche. Un individu, qui semble être aussi venu là pour une commission identique, sort en même temps que lui. On remonte en causant la rue Royale, puis, au coin de la rue de la Barre, on rencontre un homme à la tournure étrangère, qui paraît hésiter sur la route qu'il a à suivre. C'est un Anglais. Il demande en mauvais baragoin le chemin de la Citadelle et offre un gros pourboire si on veut l'y conduire. L'homme sortit de la Banque avec l'employé de commerce propose à celui-ci d'accepter ; il y a de l'argent à gagner en quelques minutes. On part.

Le jardin Vauban, avec ses riches plantations et ses larges pelouses, attire l'attention de l'Anglais. Il désire y entrer. On en fait le tour. Au moment de partir, l'étranger manifeste des craintes pour un lourd sac de cuir, qui rend à chaque instant un son métallique, s'il l'emporte avec lui dans sa visite à la Citadelle, et il le cache dans une des anfractuosités de la grotte. On allait sortir de la promenade quand il se ravisa tout à coup. Décidément il aime mieux avoir son sac avec lui et propose au jeune employé, qui connaît mieux le chemin, d'aller le rechercher ; pendant ce temps-là, les deux hommes lui gardent sa sacoche. Le jeune homme part en courant, revient de même avec le trésor et... ne trouve ni l'Anglais, ni l'homme qui vient de la Banque, ni surtout les 1,800 francs qu'il avait reçus pour son patron.

Il n'eut alors de recours que dans une plainte immédiate à la police. Il a pu donner un signalement exact des deux flous.

Mais, encore une fois, est-ce assez naïf !

Nous lisons dans l'*Univers* : « Tout en avançant qu'elle ignore la question de droit, la République française approuve l'acte arbitraire du ministre de l'intérieur, qui vient de frapper de nullité le traité conclu entre l'Administration des hospices de Lille et l'Université catholique pour la cession d'une partie de l'hôpital Sainte-Eugénie. Dès maintenant, il lui paraît de toute justice que l'hôpital le plus important de Lille, entretenu aux frais des contribuables, appartienne à la Faculté de l'Etat et non à une société particulière.

En cela, la République française oublie, premièrement que la majeure partie des contribuables est catholique ; secondement, que les universités catholiques, organisées par la loi, sont des institutions publiques d'enseignement au même titre que l'Université de l'Etat, et non des sociétés particulières.

En troisième lieu, la fouille gambettiste fera bien d'étudier la législation des hospices, si elle ne veut pas simplement féliciter M. de Marcère de commettre des abus d'autorité.

Pour la chronique locale, G. Baudelot

La Mairie de Tourcoing fait publier l'arrêté suivant :

Nous, Maire de la ville de Tourcoing, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de Léopold de Belgique,

Vu la délibération du Conseil municipal de Tourcoing, en date du 24 septembre 1875, émettant un avis favorable au projet de redressement du chemin vicinal n° 14 dit du Fresnoy, sis sur les territoires de Tourcoing et de Roubaix ;

mais à la condition expresse que, au moyen du redressement, ce chemin aura une largeur de douze mètres dans tout son parcours, au lieu de neuf mètres quarante centimètres comme il est prévu au plan des agents-voyers ;

Vu le plan des lieux et les autres pièces de l'affaire ;

Le présent avis sera publié à son de caisse et affiché aux lieux accoutumés, de même que dans le quartier de la situation des lieux, pour que nul n'en ignore et afin que cette publicité autorise à compter le silence des absents comme un vote affirmatif.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 4 novembre 1876.

ROUSSEL-DEPONTAINE.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Un obit solennel anniversaire de 1^{re} classe sera célébré au Mairie-Autel de l'église Saint-Martin à Roubaix, le mercredi 8 novembre 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur JEAN-BAPTISTE SEBERT, pharmacien, époux de Dame CÉLINE ROUSSEAU, décédé subitement à Roubaix, le 30 octobre 1875, dans sa soixante et unième année, et de son fils ARTHUR SEBERT, pharmacien de 1^{re} classe, décédé à Roubaix, le 10 août 1874, dans sa vingt-huitième année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 8 novembre 1876, à neuf heures, et demie, pour le repos de l'âme de M. APOLENE DELPLANOUE, épouse de Monsieur JOSÉ LEMAHIEU, décédé à Roubaix, le 5 octobre 1876, à l'âge de 68 ans et 3 mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le Mardi 7 novembre 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur FÉLIX-VICTOR MARMUSE, époux de Dame MARIE VAN DOREN, décédé à Roubaix, le 4 novembre 1875, dans sa 35^e année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les bureaux de M. S. FLEURY, agrégé, près le Tribunal de Commerce, sont établis rue Winoc-Chocquet, à Tourcoing.

12268-810

La séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

Hier, à 2 heures sous la présidence de M. de Wailly, qui a prononcé le discours d'usage, a eu lieu la séance annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. de Wailly a ensuite rendu hommage à la mémoire de MM. Mohl, Didot, de La Grange et Guignault ; membre de l'Académie, mais cette année, puis il a annoncé les prix décernés en 1876, et les sujets des prix proposés.

Voici la liste des prix décernés :
Antiquités de France. — 1^{er} médaille, M. Hucher : « Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg à la cathédrale du Mans. »
2^e médaille, M. d'Espinois : « Notices archéologiques et les onces d'Angers. »

3^e médailles, M. Bélisaire Ledain : « Le Gatinois historique et monumentale. »
Les mentions honorables ont été accordées :

1^{er} M. de Bouteiller : « La guerre de Metz en 1634 ; »
2^o M. Hervin : « Recherches sur les premiers États généraux et les Assemblées représentatives pendant la première moitié du quatorzième siècle. »

3^o M. Longeon : « Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc. »

4^o M. Germer-Durand : « Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Nîmes. »
5^o M. Brissard : « Les Anglais en Guinée. »

6^o M. l'abbé Corbier : « Hagiographie du diocèse d'Amiens. »

Prix de numismatique. — Prix biennal, fondé par Mme veuve Duchalot, destiné au meilleur ouvrage de numismatique du moyen-âge, partagé entre M. Schlumberger : « Des Bractées d'Allemagne, considérations générales et classification des types principaux ; » et M. Alois Heiss : « Description générale des monnaies, des vestiges d'Espagne. »

Prix Gobert. — Prix fondé par le baron Gobert pour le travail le plus savant sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent ; 1^{er} prix, M. Siméon Luce : « Histoire de Bertrand Duguesclin et de son époque. — La jeunesse de Bertrand. » 2^e prix, M. Paillard : « Histoire des troubles religieux de Valenciennes. »

Prix La Pons Melicocq. — Pas de prix, encouragement à M. Armand Rendu : « Inventaire analytique du cartulaire du chapitre cathédral de Noyon. »

Prix Stanislas Julien. (En faveur du meilleur ouvrage sur la Chine.) — M. d'Hervey : « Ethnographie des peuples étrangers de Ma-touan-lin. »

Prix Delalande-Guérineau (prix décerné pour la première fois). M. James Darmeteter : « Hauvalat et Amerlat, essai sur la mythologie de l'Avesta. »

M. Vallon, secrétaire perpétuel de l'Académie, a ensuite lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Joseph Daniel Guignault, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, mort au mois de mars dernier.

La séance s'est terminée par la lecture d'un savant travail de M. Ernest Desjardins, membre de l'Académie : « Sur le pays gaulois et la patrie romaine. »

Voici ce qui résulte de l'instruction : Le 15 juillet dernier, vers 5 heures et demie du matin, le nommé Charles Van Caneghem découvrit dans un fossé d'une prairie, située à une distance de seize ou quinze pas de la ferme du manoir Van Londersele, le cadavre de Dominique Verbustel, marchand de volaille à Ayzem. A côté du cadavre on trouva un couteau. Le parquet d'Audenarde, immédiatement averti, vint des agents à Helderghem et y apprit le *Philémène* de Schaverly. Le nom de la victime, que son mari était sorti la nuit ni pieds, et qu'un quart d'heure après elle avait entendu un coup de feu. Les soupçons se portèrent sur Désiré Van Londersele, qui fut arrêté. Interrogé, il déclara qu'il s'était levé pendant la nuit du crime, vers 1 heure, éveillé par les aboiements de son chien. Muni de son fusil il sortit et le chien, excité par son maître, se précipita sous un chariot, où se tenait caché un individu et qui laissa échapper des poules.

L'accusé se trouvant à l'entrée de l'étable, vit un individu s'enfuir de derrière le chariot et tira un coup de fusil. Van Londersele, prétend qu'il n'a appris que le lendemain un cadavre avait été découvert. Les médecins légistes, chargés de l'autopsie du cadavre, ont constaté que la mort de Verbustel doit être attribuée à une blessure au cœur, occasionnée par un coup de feu.

Sept témoins à charge, cinq témoins à décharge et quatre témoins cités par la partie civile ont été entendus.

Les débats ont été clos à 7 heures du soir. Le jury ayant rendu un verdict négatif, le procureur général a prononcé l'ordonnance d'acquiescement et D. Van Londersele a été immédiatement mis en liberté.

D. Van Londersele a été condamné à payer à la veuve Verustel la somme de 2000 francs et à chacun de ses quatre enfants la somme de 1000 fr. de dommages-intérêts.

APPAREIL DE LA BANQUE DE BRUXELLES. — Il paraît qu'il y a, non pas quatre, mais de nombreux agents de change impliqués du chef de recel dans les affaires T. King de la Banque de Belgique.

Il y a eu la semaine dernière de nombreuses liquidations entre ces agents et la Banque juvénile au faubourg T. King.

Cet industriel remettait chaque jour des masses de titres à l'un et à l'autre, joint à la Bourse sur une vaste échelle, de telle manière qu'il n'est pas possible, selon nous, l'ancien administration, de soutenir sérieusement qu'elle ne connaissait pas un jeu qui a duré malheureusement fort longtemps.

Les agents prétendent qu'ils ignorent totalement la provenance de ces valeurs. Et si on ne voyait pas dans le nombre des hommes qu'on a vu accompagner les catastrophes semblables arrivées dans d'autres établissements financiers, on ne pourrait pas en général ce système de défense.

Il est étrange, en effet, que, chaque fois qu'une grosse affaire tombe en Belgique, on retrouve au chevet du marionnettiste toujours les mêmes personnages pour les presser aux derniers moments de leur existence.

Ces constatations, que nous rappelons à nos abonnés, auront un grand poids, pensons-nous, dans l'opinion du public, si pas dans celle des tribunaux. (Les Côtes de Bruxelles.)

Puisque nous sommes à parler de la Banque de Belgique mentionnons un bruit assez consistant de bourse, qui se base sur des négociations avec l'Etat à propos des annuités.

Dans cette combinaison, dit-on, on liquiderait les actions Banque de Belgique par une somme à fixer et le gouvernement s'occuperait de la transformation des annuités.

Dans cette hypothèse, la Banque de Belgique serait destinée à disparaître assez promptement.

Nous mentionnons ces choses car la transformation des annuités a toujours été un des points du programme de la nouvelle administration qui jusqu'ici a pris des mesures dont les suites ont prouvé l'usage et l'utilité. (Idem.)

Faits Divers

La prison de Rodez a été mise en émoi, lundi soir, dit le *Peuple*, par une tentative d'évasion. Deux prisonniers qui s'étaient emparés de vive force des clés ont réussi à monter sur les toits, par où ils espéraient s'échapper. Poursuivis et sommés de se rendre, ils ont résisté à toutes les sommations et on a été obligé de faire feu sur eux. Légèrement blessés, ils ont pu alors être saisis et réintégrés dans leur prison.

Un épouvantable malheur est arrivé, dans la nuit de vendredi à samedi dernier, dans l'ardoiserie de Guenfort (Morbihan). Neuf ouvriers ont été ensevelis sous un éboulement. Six ont été tués et trois blessés grièvement. Un seul des morts était célibataire. Cette catastrophe a fait seize orphelins.

Tous les morts étaient de Malansac, commune de ce canton, et le clergé de cette paroisse est allé aux ardoisiers les chercher pour les inhumer dans une même fosse.

On voyait dans la triste cortège le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, le juge d'instruction du tribunal de Vannes, le substitut, tous les chefs de la carrière, les maires et adjoints de Rochefort et de Malansac, le juge de paix, la brigade de gendarmerie, tous les ouvriers de la carrière et au moins 2,000 personnes.

Voici quelques détails sur l'accident qui s'est produit à Aiais, lors du transport de la ménagerie Pezon, et dont nous avons parlé hier :

Au moment où les voitures de la ménagerie de Pezon arrivaient sur le quai d'embarquement, M. Pierréon est l'imprudent de vouloir regarder à travers les barreaux de la soupape de l'une d'elles. A peine eut-il porté la main à l'un de ces barreaux qu'elle fut retenue par le griffon d'un léopard. Les cris déchirants du malheureux Pierréon attirèrent un grand nombre de personnes, parmi lesquelles un gendarme à pied de la brigade de la Grand-Combe. Avant d'avoir recours à des moyens énergiques, ce brave militaire eut la pensée de sacrifier à cet animal une poule dont il venait de faire l'achat, espérant ainsi lui faire lâcher prise.

Tout en prenant d'une patte la poule qui lui était offerte, il continua à retenir prisonnier le bras de M. Pierréon, qu'il attirait à lui. En présence de cette résistance, le gendarme enfonça la pointe de son sabre dans la gueule du léopard.

Grâce à ce moyen, M. Pierréon put retirer son bras. Conduit aussitôt au café Reboul, le malheureux Pierréon a reçu des soins du docteur Chapon. D'après l'avis de cet homme de l'art, le blessé ne pourra reprendre son travail qu'en trois ou quatre mois.

Belgique.

COUR D'ASSISES DE LA Flandre ORIENTALE
La cour d'assises de la Flandre orientale a examiné aujourd'hui l'accusation de meurtre, portée à la charge de Désiré Londersele, âgé de 43 ans, né et domicilié à Ayzem.